VERNIER
Une Ville pas Commune

RÉPONSE – QE 045 A – 26.11

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 045 – 26.05

déposée par Claude ANGELOZ, conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

DENRÉES ALIMENTAIRES AUX DÉMUNIS

QUESTION

A Vernier village, un citoyen me fait part de son étonnement et trouve regrettable de constater que des victuailles offertes aux personnes les plus démunies se retrouvent parfois dans des containers. Une telle situation peut donner le sentiment que les efforts des donateurs et des bénévoles ne sont pas respectés, alors même qu'ils s'investissent avec générosité pour venir en aides aux plus démunis.

Cependant, il est aussi possible que certaines denrées ne correspondent pas aux besoins réels offerts en trop grande quantité au moment de leur distribution.

Avant de conclure à un manque de respect généralisé, il peut être utile de considérer la complexité des situations de précarité et des contraintes auxquelles ces personnes font face au quotidien.

Pouvez-vous remonter cet état de fait aux associations et principalement celles sur notre Commune :

- Pour mieux adapter les quantités distribuées.
- Privilégier les produits réellement utiles.
- Améliorer l'information sur la conservation des aliments.

RÉPONSE

Actuellement, il n'existe dans la commune aucune distribution de denrées alimentaires.

L'épicerie solidaire, anciennement gérée par le service de la cohésion sociale, a fermé ses portes en 2025. La Ville de Vernier se joint en effet aux institutions qui estiment que la distribution de ces colis n'est pas une solution optimale à la problématique de la précarité, et que d'autres mesures devraient leur être privilégiées (renforcement du pouvoir d'achat, adaptation des subsides, bons alimentaires). Ces alternatives sont d'ailleurs actuellement à l'étude et Vernier participe activement au groupe de travail cantonal qui s'intéresse à l'élaboration d'un projet de loi concernant le droit à l'alimentation.

L'association des Colis du cœur continue d'ici à une réforme du système d'aide alimentaire à distribuer des cabas de produit de première nécessité aux personnes dans le besoin. Les habitantes et habitants de la commune qui ont besoin de cette aide doivent aujourd'hui se rendre au point de distribution des Charmilles. Après analyse des besoins et habitudes des bénéficiaires, l'association a adapté le système, et propose aujourd'hui des cabas dont le contenu peut être déterminé par la personne (en fonction des denrées disponibles, et du nombre de personnes dans le ménage), notamment pour éviter le gaspillage.

Ces optimisations du système n'empêcheront cependant jamais les comportements inadéquats de certaines personnes, qui heureusement restent des cas isolés.

Nous invitons cependant à la prudence dans l'interprétation de ce type de situations (cf. la photo partagée), dont on ne maîtrise jamais précisément le contexte et les faits qui en sont à l'origine, et qui risquent de construire une image biaisée de la réalité.

La question écrite QE 045 – 26.05 est ainsi close.

Martin STAUB
Maire

Vernier, le 2 novembre 2026

RÉP. ET CANTON DE GENÈVE * VILLE DE VERNIER *